

# Rentrée 2020-2021

**Dossier d'inscription  
unique à rendre  
avant le 10 juillet**

## Autour de l'école

### LE PLANNING DES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

7h30	8h30	12h	14h	15h45	17h15	18h
Garderie	Temps scolaire	Cantine	Temps scolaire	Parcours éducatif	Garderie	

#### GARDERIE

(écoles maternelles et élémentaires)

- > Le matin de 7h30 à 8h30 (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi).
- > Le soir de 17h15 à 18h (lundi, mardi, jeudi et vendredi).

**Le mercredi après l'école**

(fin du temps scolaire à 11h30)

- > Garderie payante de 11h30 à 12h.
- > Pas de restaurant scolaire.
- > Les enfants inscrits au centre de loisirs sont pris en charge dès 11h30 et leur repas assuré par ce dernier.

#### RESTAURANT SCOLAIRE

- > Les inscriptions sont annuelles. La facturation est mensuelle en fonction du nombre de repas pris.
- > Toute annulation ou inscription au restaurant scolaire doit se faire la veille avant 11h au **04 78 23 60 11**. Seule celle effectuée 8 jours avant ou justifiée par certificat médical ne sera pas facturée.



**TARIFS 2020-2021 :**  
3,95 €\*

**RENSEIGNEMENTS :**  
Service Scolaire  
Tél. 04 78 23 60 11

\* Sous réserve de modification votée par le Conseil municipal.

#### TARIFS 2020-2021 :

- 1,50 € le matin, le soir et le mercredi midi quel que soit le temps de garderie.
- 1,25 € pour le 2<sup>e</sup> enfant et 1 € pour le 3<sup>e</sup>.

## LE PARCOURS ÉDUCATIF



### Rappel :

La Mairie assure l'organisation, la gestion et la mise en place des activités périscolaires se déroulant le soir après l'école et nommées « Parcours Éducatif ».

Le parcours éducatif, en maternelle, c'est des activités de loisirs adaptées à leur rythme (jeux d'extérieur, activités manuelles, jeux libres...) encadré par les Atsem et des intervenants.

Le parcours éducatif, en élémentaire, c'est l'alternance de trois types d'activités :

**activité éducative** / **activité de loisirs** / **étude surveillée**.

Vous pouvez inscrire votre enfant de 1 à 4 soirs par semaine. L'alternance des activités et la constitution des groupes sont définies et organisées par les services municipaux en fonction des présences des enfants. Dès lors que l'enfant reste après la classe à partir de 15h45, un paiement forfaitaire annuel est demandé. Toutefois, il est toujours possible de récupérer son enfant à 16h15.

**Coordinatrice périscolaire : Sandrine MAUPAS. Pour toute question ou pour signaler une absence :**

**Tél. : 06 50 86 88 29 – sandrine.maupas@fontaines-sur-saone.fr**

## TARIF FORFAITAIRE SELON LE NOMBRE DE SOIRS D'INSCRIPTION

*Inscription à l'année - Tarif dégressif selon le nombre d'enfants inscrits*

FORFAIT 1 OU 2 SOIRS / SEMAINE	FORFAIT 3 OU 4 SOIRS / SEMAINE
<b>30 € / an</b>	<b>60 € / an</b>
<b>21 € pour le 2<sup>e</sup> enfant</b>	<b>42 € pour le 2<sup>e</sup> enfant</b>
<b>12 € pour le 3<sup>e</sup> enfant</b>	<b>24 € pour le 3<sup>e</sup> enfant</b>
Inscription exceptionnelle après accord du service scolaire : <b>5 € / soir</b>	

L'inscription se fait pour l'année scolaire complète et les conditions d'adhésion sont détaillées dans le règlement de fonctionnement.

**Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site de la ville et à rendre avant le 10/07.**  
Toute modification de planning doit être signalée et justifiée auprès des affaires scolaires.

Si vous avez besoin d'aide pour remplir le dossier, les permanences ont été modifiées en raison de la situation sanitaire :

- vendredi 19 juin de 9h à 12h par téléphone
- mardi 23 juin de 9h à 12h à la mairie



**Les activités débuteront le lundi 14 septembre 2020.**  
**Inscription valable pour toute l'année scolaire.**